

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

Épreuve E4

Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

SESSION 2016

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Une **calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Cirulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Documents à rendre avec la copie

Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 17/21
Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 18/21
Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 19/21
Annexe D : Tableau de vérification de la déclaration 2058-A	p. 20/21
Annexe E : Tableau de justification d'éléments du bulletin de salaire de M. NOIBAL	p. 21/21

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 21 pages, numérotées de 1/21 à 21/21

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2016

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants.

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable et régime fiscal de la société		p. 2 et 3
DOSSIER 1 : OPERATIONS COURANTES	(36 points)	p. 4
DOSSIER 2 : TRAVAUX D'INVENTAIRE	(11 points)	p. 5
DOSSIER 3 : GESTION FISCALE	(12 points)	p. 5
DOSSIER 4 : GESTION SOCIALE	(21 points)	p. 6

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 : OPÉRATIONS COURANTES

Annexe 1 : Factures restant à enregistrer	p. 7 et 8
Annexe 2 : Liste et caractéristiques des véhicules loués par la société	p. 9
Annexe 3 : Extrait du grand livre (compte 471000)	p. 9
Annexe 4 : Extraits Mémento Pratique Francis Lefebvre 2015 et informations fiscales	p. 9
Annexe 5 : Relevé mensuel de la station Shell	p. 10
Annexe 6 : Extrait du grand livre (compte 467100)	p. 10
Annexe 7 : Bordereau d'affacturage n°043800	p. 10
Annexe 8 : Conditions financières d'affacturage accordées par CM-CIC Factor	p. 11

DOSSIER 2 : TRAVAUX D'INVENTAIRE

Annexe 9 : Fiche immobilisation extraite du PGI	p. 11
Annexe 10 : Modalités d'amortissement des nouveaux lits électriques et médicalisés	p. 11
Annexe 11 : Extrait du grand livre (compte 6122XX)	p. 11

DOSSIER 3 : GESTION FISCALE

Annexe 12 : Déclaration 2058-A pré-remplie	p. 12
Annexe 13 : Informations comptables concernant l'exercice 2015	p. 13
Annexe 14 : Documentation fiscale	p. 13

DOSSIER 4 : GESTION SOCIALE

Annexe 15 : Extrait du bulletin de salaire de décembre 2015 de M. NOIBAL	p. 14
Annexe 16 : Extrait du courriel envoyé le 09 janvier 2016 par M. NOIBAL à M. FONT	p. 14
Annexe 17 : Informations sur le salarié M. NOIBAL	p. 15
Annexe 18 : Extrait du courriel de M. FONT	p. 15
Annexe 19 : Calendrier des mois de janvier et février 2016	p. 15
Annexe 20 : Fiche du salarié M. AZOULAY et informations complémentaires	p. 15
Annexe 21 : Documentation sur la rupture conventionnelle	p. 16

Annexes à rendre avec la copie :

Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 17
Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 18
Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 19
Annexe D : Tableau de vérification de la déclaration 2058-A	p. 20
Annexe E : Tableau de justification d'éléments du bulletin de salaire de M. NOIBAL	p. 21

Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou de les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé pour l'opération.*

Présentation de l'entreprise

L'entreprise AUBENAS MÉDICAL est spécialisée dans le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques à des particuliers, à des hôpitaux, maisons de retraite ou maisons d'accueil spécialisées. Son activité comprend la vente, la location et la réparation de matériel médicochirurgical. Son champ d'action couvre essentiellement l'agglomération d'Aubenas.

Cette SARL au capital social de 7 625 €, située 9 rue Vaucanson à AUBENAS, a été créée le 20 janvier 2004. Elle emploie actuellement six salariés.

M. Eduardo FONT, gérant de la société, titulaire d'un BTS CGO, assumait depuis la création de la société l'intégralité des obligations comptables. Suite à une stagnation récente du chiffre d'affaires de la société, il envisage désormais de consacrer davantage de temps au développement commercial d'AUBENAS MÉDICAL. Dans cette perspective, il vous a embauché en tant que comptable et vous a confié quatre dossiers.

Organisation comptable

- L'exercice comptable correspond à l'année civile.
- L'entreprise utilise un PGI et a mis en place l'organisation suivante :

- **Journaux auxiliaires :**

Achats	AC	Banque	BQ
Ventes	VE	Caisse	CA
Opérations diverses	OD		

- **Plan comptable et tiers**

- Les comptes généraux sont constitués de 6 caractères numériques.
- Les comptes tiers Clients et Fournisseurs sont constitués des 8 premières lettres de leur nom.

Exemples :

Tiers	Compte général	Compte tiers
Roland GAUTHIER	411000	GAUTHIER
BLEU ENTRETIEN	401000	BLEUENTR

- Les frais de transport facturés au client sont enregistrés dans un compte de prestations de services (compte 706060).
- Les factures d'achat sont enregistrées à la date de réception apposée sur la facture.

Régime fiscal de la société

- La SARL est soumise à l'impôt sur les sociétés et bénéficie du régime de faveur des PME.
- En matière de TVA, elle relève du régime du réel normal et a opté pour le paiement de la TVA d'après les débits.
- Selon la nature du bien vendu ou du service facturé, le taux de TVA applicable peut être de 5,5 %, 10 % ou 20 %.

Extrait du plan des comptes de l'entreprise AUBENAS MÉDICAL

Comptes	Intitulés	Comptes	Intitulés
101100	Capital souscrit non appelé	512100	Banque Marze
101200	Capital souscrit appelé, non versé	512200	Crédit Mutuel
101300	Capital souscrit appelé, versé	530000	Caisse
109000	Actionnaires, capital souscrit non appelé
....	606400	Achats de fournitures administratives
201100	Frais de constitution	606500	Carburants
213100	Bâtiments	607100	Achats marchandises 5,5 %
215100	Matériel de location	607200	Achats marchandises 10 %
238000	Avances et acomptes versés sur commande immobilisations	607300	Achats marchandises 20 %
280110	Amortissement frais de constitution	612220	Crédit-Bail Fourgon Boxer
281510	Amortissement matériel de location	612230	Crédit-Bail Traffic
....	...	612240	Crédit-Bail Peugeot 3008
401000	Fournisseurs	622500	Rémunérations d'affacturage
404000	Fournisseurs d'immobilisation	661600	Intérêts sur opérations de financement
408100	Fournisseurs factures non parvenues	681100	Dotation aux amortissements sur immobilisations
411000	Clients
418100	Clients factures à établir	706010	Location fauteuils
419100	Clients avances et acomptes reçus	706020	Location lits
445620	TVA déductible sur achats d'immobilisations	706050	Locations diverses
445660	TVA déductible sur achats de B et S	706060	Livraisons
445711	TVA collectée sur ventes 5,5 %	707100	Ventes marchandises 5,5 %
445712	TVA collectée sur ventes 10 %	707200	Ventes marchandises 10 %
445713	TVA collectée sur ventes 20 %	707300	Ventes marchandises 20 %
445800	TVA à régulariser	721000	Production immobilisée incorporelle
456110	Associés apports en nature		
456150	Associés apports en numéraire		
467100	Société d'affacturage CM-CIC FACTOR		
471000	Compte d'attente		
486000	Charges constatées d'avance		

M. FONT, accaparé par ses activités commerciales, vous confie plusieurs opérations courantes qu'il n'a pas eu le temps de réaliser. Il s'agit essentiellement de factures non enregistrées, d'opérations de régularisation et de contrôle en attente.

A) Enregistrement de factures

M. FONT, le gérant, vous rappelle que l'activité d'AUBENAS MEDICAL comprend la vente, la location et la réparation de matériel médicochirurgical. Certains achats sont donc enregistrés en charges ou en immobilisations selon qu'ils sont destinés à la vente ou à la location.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 1**,

Comptabiliser les factures sur le bordereau de l'**annexe A (à rendre avec la copie)**.

B) Gestion des véhicules

Pour les besoins de son activité, l'entreprise utilise trois véhicules : deux véhicules utilitaires et un véhicule de tourisme. Ces véhicules utilitaires ou de tourisme sont loués à la même société de crédit-bail (la banque Marze). Les informations relatives à chaque véhicule sont fournies en **annexe 2**.

Les chauffeurs utilisent une carte carburant pour l'approvisionnement des véhicules de l'entreprise, dans la station SHELL d'Aubenas. Un relevé mensuel est envoyé à l'entreprise, qui doit payer avant le dernier jour du mois suivant.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 2 à 5** :

Comptabiliser sur le bordereau de l'**annexe B (à rendre avec la copie)** :

- La régularisation du compte « 471000 Compte d'attente »,
- Le relevé mensuel de la station SHELL.

C) Opérations d'affacturage

À la suite de nombreux retards de paiement de clients importants et de leurs conséquences sur la trésorerie, l'entreprise a décidé de recourir à une société d'affacturage, la CM-CIC FACTOR, filiale de la banque Crédit Mutuel - CIC.

En décembre 2015, l'entreprise a cédé une créance et n'a pas procédé à l'enregistrement du bordereau reçu de la société d'affacturage.

Par ailleurs, le gérant M. FONT, vous demande de lui préparer une note de synthèse sur l'affacturage et sur les solutions alternatives en matière de financement des besoins de trésorerie à court terme.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 6 à 8** :

1. Justifier le montant des commissions de financement et d'affacturage, ainsi que le montant de la TVA figurant sur le bordereau n° 043800.
2. Comptabiliser le bordereau d'affacturage reçu par l'entreprise sur le bordereau de l'**annexe B (à rendre avec la copie)**.
3. Calculer le taux réel annuel de cette opération d'affacturage sur la base de l'année civile (365 jours).
4. Rédiger une note de synthèse datée du 15 décembre 2015 et à l'attention de M. FONT, précisant :
 - les avantages et limites de l'affacturage pour le financement de la trésorerie de l'entreprise ;
 - les autres moyens de financement des besoins de trésorerie à court terme (financement de l'exploitation) auxquels l'entreprise pourrait recourir.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans cette note de synthèse en tant que « comptable ».

DOSSIER 2 : TRAVAUX D'INVENTAIRE

La société AUBENAS MEDICAL clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année.
Début janvier 2016, vous commencez les régularisations annuelles et les travaux d'inventaire.

A) Travaux d'inventaire relatifs aux lits électriques et médicalisés

En raison de l'évolution des normes et de l'usure du matériel loué par l'entreprise à ses clients, M. Font a mis au rebut cinq lits médicalisés DREAM 02 en décembre 2015 et a acquis de nouveaux lits.
Vous disposez de la fiche d'immobilisation extraite du PGI (**annexe 9**).

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 9 et 10**,

1. Présenter, sur le bordereau de l'**annexe C (à rendre avec la copie)**, l'écriture de mise au rebut des cinq lits médicalisés DREAM 02.
2. Présenter sur votre copie le calcul de la dotation aux amortissements des lits électriques et des lits médicalisés achetés en décembre 2015.
3. Présenter, sur le bordereau de l'**annexe C (à rendre avec la copie)**, l'écriture de dotation aux amortissements des lits électriques et médicalisés achetés en décembre 2015.

B) Régularisation des redevances de crédit-bail

La société AUBENAS MEDICAL loue trois véhicules en crédit-bail.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 11**,

Présenter, sur le bordereau de l'**annexe C (à rendre avec la copie)**, l'écriture de régularisation nécessaire au 31 décembre 2015, en justifiant les montants sur votre copie.

DOSSIER 3 : GESTION FISCALE

Après avoir contrôlé vos travaux d'inventaire, M. FONT a préparé la déclaration 2058-A.
Il vous demande d'effectuer la vérification de cette déclaration et de comptabiliser l'impôt sur les sociétés.

Vous disposez des annexes **2, 12, 13 et 14**.

TRAVAIL À FAIRE

1. Justifier le montant des retraitements fiscaux dans le tableau de l'**annexe D (à rendre avec la copie)**. Vous prendrez soin de détailler le calcul de l'impôt sur les sociétés.
2. Enregistrer sur le bordereau de l'**annexe C (à rendre avec la copie)** l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2015.

Au cours du mois de janvier, le gérant M. FONT vous charge de traiter deux questions relatives à des salariés : M. NOIBAL et M. AZOULAY.

M. NOIBAL qui vient de recevoir son bulletin de paye de décembre ne comprend pas certains éléments de celui-ci et a envoyé une demande d'explications.

M. AZOULAY dont l'épouse a obtenu une mutation dans une autre région souhaite conclure avec l'entreprise une rupture conventionnelle.

A) L'étude du bulletin de paye de M. NOIBAL

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 15 à 17** :

Préparer la réponse à la demande d'explications de M. NOIBAL en complétant le tableau de l'**annexe E** (*à rendre avec la copie*).

B) La rupture conventionnelle du contrat de travail de M. AZOULAY

Fin décembre 2015, M. AZOULAY, salarié non cadre, a sollicité un entretien avec M. FONT pour lui proposer une rupture conventionnelle de son contrat de travail.

Compte tenu de la situation, le gérant M. FONT a accepté la demande.

La signature de la rupture conventionnelle est prévue le jeudi 21 janvier 2016. La demande d'homologation à l'administration sera envoyée le vendredi 5 février 2016 avec une réception prévisible le lundi 8 février 2016.

M. FONT ignore les détails de la procédure et sollicite votre aide.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 18, 19 et 21** :

1. Répondre aux interrogations de Monsieur Font, dans un courriel daté du 11 janvier 2016 (font.aubenasmed@sfr.fr).

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans ce courriel en tant que « Comptable ». Votre adresse courriel sera comptable.aubenasmed@sfr.fr

Après un rendez-vous entre les deux parties, la rupture conventionnelle est signée le jeudi 21 janvier 2016. Il est notamment convenu entre les parties que M. AZOULAY quittera l'entreprise le lundi 29 février 2016. Lors de son départ, M. AZOULAY percevra diverses indemnités, dont l'indemnité compensatrice de congés payés, que M. FONT vous demande d'évaluer.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 20** :

2. Calculer le montant de l'indemnité compensatrice des congés payés à laquelle aura droit M. AZOULAY lors de son départ de l'entreprise.

Annexe 1 : Factures restant à enregistrer

AUBENAS MEDICAL SARL N° d'identification 072600026 9 rue Vaucanson 07200 AUBENAS Tél : 04 75 89 03 03 Fax : 0475892138					N° FACTURE	DATE																									
					405600	01/12/2015																									
					Doit : SARTI Paul 15 rue du rocher 07200 Vallon Pont d'Arc																										
Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Remise	PU net	Total HT	Taux TVA																								
62CEB0040	Fauteuil Actions3 dossier inclinable	1	572,18	5%	543,57	543,57	5,50																								
62DEA0055	Déambulateur ANGELO	2	69,00	3%	66,93	133,86	10,00																								
62LIT0056	Lit médicalisé PLUM'S LIGHT complet	1	1 065,42	6%	1 001,49	1 001,49	20,00																								
62MAT0057	Matelas VISCOFLEX AIR	1	486,50	6%	457,31	457,31	20,00																								
PORT	Frais de livraison	1	30,00		30,00	30,00	20,00																								
					<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th>Taux TVA</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> <tr> <td align="center">5,50</td> <td align="right">543,57</td> <td align="right">29,90</td> <td align="right">573,47</td> </tr> <tr> <td align="center">10,00</td> <td align="right">133,86</td> <td align="right">13,39</td> <td align="right">147,25</td> </tr> <tr> <td align="center">20,00</td> <td align="right">1 488,80</td> <td align="right">297,76</td> <td align="right">1 786,56</td> </tr> <tr> <td align="center">Total</td> <td align="right">2 166,24</td> <td align="right">341,04</td> <td align="right">2 507,27</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="right">Acompte</td> <td align="right">200,00</td> </tr> </table>			Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	5,50	543,57	29,90	573,47	10,00	133,86	13,39	147,25	20,00	1 488,80	297,76	1 786,56	Total	2 166,24	341,04	2 507,27			Acompte	200,00
Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC																												
5,50	543,57	29,90	573,47																												
10,00	133,86	13,39	147,25																												
20,00	1 488,80	297,76	1 786,56																												
Total	2 166,24	341,04	2 507,27																												
		Acompte	200,00																												
Échéance : Au comptant Règlement : Par chèque					NET A PAYER € 2 307,27																										
SARL au capital de 7 625 € - RCS 421519687 Aubenas - SIRET 42151968700022 - APE 4774 TVA intracommunautaire : FR464215968700022																															

AUBENAS MEDICAL SARL N° d'identification 072600026 9 rue Vaucanson 07200 AUBENAS Tél : 04 75 89 03 03 Fax : 0475892138					N° FACTURE	DATE																									
					405601	01/12/2015																									
					Doit : EHPAD VALGORGE 07110 VALGORGE																										
Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Remise	PU net	Total HT	Taux TVA																								
70LOC0042	Location Lit médicalisé EHPAD Location décembre	40	23,50	2%	23,03	921,20	20,00																								
70LOC0065	Location Fauteuil roulant EHPAD Location décembre	40	25,50	2%	24,99	999,60	20,00																								
PORT	Frais de livraison	1	100,00		100,00	100,00	20,00																								
					<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th>Taux TVA</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> <tr> <td align="center">5,50</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center">10,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center">20,00</td> <td align="right">2 020,80</td> <td align="right">404,16</td> <td align="right">2 424,96</td> </tr> <tr> <td align="center">Total</td> <td align="right">2 020,80</td> <td align="right">404,16</td> <td align="right">2 424,96</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="right">Acompte</td> <td align="right">600,00</td> </tr> </table>			Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	5,50				10,00				20,00	2 020,80	404,16	2 424,96	Total	2 020,80	404,16	2 424,96			Acompte	600,00
Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC																												
5,50																															
10,00																															
20,00	2 020,80	404,16	2 424,96																												
Total	2 020,80	404,16	2 424,96																												
		Acompte	600,00																												
Échéance : 31/01/2016 Règlement : Par chèque					NET A PAYER € 1 824,96																										
SARL au capital de 7 625 € - RCS 421519687 Aubenas - SIRET 42151968700022 - APE 4774 TVA intracommunautaire : FR464215968700022																															

Annexe 1 (suite) : Factures restant à enregistrer

CAP VITAL SANTE N° d'identification 893101456 ZA 12 Voie des Préaux 89310 NITRY Tél : 03 45 89 13 12 Fax : 03 45 89 13 13		N° FACTURE	DATE	
		758003	28/11/2015	
Facture reçue le 01/12/2015		Doit : AUBENAS MEDICAL 9 Rue de Vaucanson 07200 AUBENAS		
Échéance : 30 jours fin de mois Moyen de paiement : Virement				
<u>FACTURE</u>				
Référence	Désignation	Qté	Prix unitaire	TOTAL
1121001400	Lit électrique EURO 1400 CVS	4	700,00	2 800,00
1121413060	Lit médicalisés EURO 3000 LM HARMONIE	20	1 500,00	30 000,00
PORT	Frais de transport par lit	24	10,00	240,00
TOTAL BRUT				33 040,00
Remise : 10%				3 304,00
TOTAL HT				29 736,00
TVA : 20%				5 947,20
TOTAL TTC				35 683,20
ACOMPTE				5 000,00
NET A PAYER				30 683,20
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"> Ces lits ont été acquis pour être loués et ne sont pas destinés à la vente </div>				
Société en Commandite par actions à capital variable - RCS AUXERRE 391 006 814 - TVA communautaire FR36391006814				

AUBENAS MEDICAL SARL N° d'identification 072600026 9 rue Vaucanson 07200 AUBENAS Tél : 04 75 89 03 03 Fax : 0475892138		N° FACTURE	DATE				
		A 405600	05/12/2015				
AVOIR		SARTI Paul 15 rue du rocher 07200 Vallon Pont d'Arc					
Référence	Désignation	Qté	PU Brut	Remise	PU net	Total HT	Taux TVA
62DEA0055	Déambulateur ANGELO	1	69,00	3%	66,93	66,93	10,00
Échéance : Au comptant Règlement : Par chèque		Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC		
		5,50					
		10,00	66,93	6,69	73,62		
		20,00					
		Total	66,93	6,69	73,62		
NET A DEDUIRE €							73,62
SARL au capital de 7 625 € - RCS 421519687 Aubenas - SIRET 42151968700022 - APE 4774 TVA intracommunautaire : FR464215968700022							

Annexe 2 : Liste et caractéristiques des véhicules loués par la société

Les redevances de crédit-bail sont payées mensuellement à notre banque Marze. Le taux de TVA applicable aux redevances est de 20 %.

Véhicules	Type	Redevance mensuelle HT	Date début du crédit-bail	Date paiement redevance	Valeur HT	Durée amortissement	Taux émission CO ₂
Fourgon Boxer	VU	364,00 €	15/03/12	15/12/15	28 425 €	5 ans	150 g
Traffic	VU	325,00 €	15/10/13	15/12/15	14 200 €	5 ans	160 g
Peugeot 3008	VT	526,00 €	15/06/14	15/12/15	30 700 €	5 ans	120 g

VU : Véhicule utilitaire

VT : Véhicule de tourisme

Annexe 3 : Extrait du grand livre (compte 471000)

471000 Compte d'attente					
Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
15/12/2015	Redevances de crédit-bail des véhicules (Banque Marze)	1 458,00		1 458,00	
...	...				

Annexe 4 : Extraits Mémento Pratique Francis Lefebvre 2015 et informations fiscales

§ 61395 : Produits pétroliers : Restrictions au droit à déduction chez l'utilisateur final : Lorsqu'il est redevable de la TVA, l'utilisateur final des produits pétroliers peut, en principe, déduire la taxe ayant grevé les achats, importations, acquisitions intracommunautaires, livraisons et services portant sur ces produits. Cependant, la portée de ce principe se trouve restreinte en pratique par l'effet de dispositions spéciales qui, pour certains produits, prévoient une exclusion du droit à déduction, totale (§ 61400) ou partielle (§ 61405).

...

§ 61400 : Produits pétroliers totalement exclus du droit à déduction (coefficient d'admission égale à zéro) (*)

Les essences utilisées comme carburants mentionnées au tableau B de l'article 265 du Code des douanes sont exclues du droit à déduction. L'exclusion s'applique quel que soit le véhicule ou l'engin dans lequel ces carburants sont utilisés et quelle que soit leur dénomination (essence normale, supercarburant avec ou sans plomb, essence d'aviation, etc.)...

(*) Quand le coefficient d'admission est égal à zéro, la TVA afférente n'est pas déductible.

§ 61405 : Produits pétroliers exclus partiellement du droit à déduction (coefficient d'admission compris entre zéro et un)

N'ouvrent droit à déduction qu'à hauteur de 80 % du montant de la taxe les ayant grevés (coefficient d'admission égal à 0,8) les gazoles et le super-éthanol E85... utilisés comme carburant pour des véhicules et engins exclus du droit à déduction ainsi que pour des véhicules et engins pris en location quand le preneur ne peut pas déduire la taxe relative à cette location.

§ 55995 : Services afférents à des biens exclus

Sont exclues du droit à déduction (coefficient d'admission égal à zéro) les prestations de services de toute nature, notamment la location, afférente aux biens dont le coefficient d'admission est nul...